



NOUVION sur MEUSE

08 ARDENNES - FRANCE

USCN MARCHE



20ème Marche Populaire Internationale



MARCHE DU CENTENAIRE
SUR LES PAS DES POILUS



JEUDI 10 Mai 2018

Parcours : 5 -10-15 et 20 km

Membre de la FFSP n°F0897

Visa FFSP.. 2018-08-328-M

Internet : <http://www.ffsp.fr> E-Mail : contact@ffsp.fr

Facebook.com/ivv.france twitter.com/ffsp_officiel



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée : CLSH rue Paul Vaillant Couturier
08160 NOUVION sur MEUSE

Horaires : Départ de 08h00 à 12h00 pour les 20 km
Départ de 08h00 à 13h00 pour les 15 km
Départ de 08h00 à 14h00 pour les 10 km et 5 km
Arrivée limitée à 17 heures.

Parcours : Parcours fléchés : 5 ; 10 ; 15 ; 20 km sans difficultés particulières.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 2 €**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour. Licence gratuite pour les – de 12 ans et les personnes handicapées, réglée par le CD 08-55.

Inscriptions : SACRÉ Didier
15 Rue Paul Langevin
08160 NOUVION sur MEUSE
Téléphone: 03.24.53.09.98
E-mail :severine.sacre0397@orange.fr

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Boissons et petites collations gratuites aux points de contrôle.
Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours. Nos amis à quatre pattes doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Secourisme : **Premiers secours : Secouriste diplômé de l'USCN Marche.**
Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

